SOIXANTE ET ONZIEME ANNEE. — N° 25453

MARDI 2 MAI 1931. — N° 51

PRIX DE L'ABONNEMENT AU « TEMPS »

		Trois mois	Six mois	Un an
PARIS, DÉPARTEMENTS ET COLONIES FRANÇAISES		30 fr.	58 fr.	110 fr.
ÉTRANGER	Pays accordant une réduction de 50 0/0 sur les tarifs postaux	52 fr.	102 fr.	200 fr.
	Autres pays	75 fr.	147 fr.	290 fr.

Toutes les lettres destinées à la rédaction doivent être adressées au Directeur

Directeur : Louis-Mill

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : TEMPS-PARIS

Le Temps COLONIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT AU « TEMPS »

		Trois mois	Six mois	Un an
PARIS, DÉPARTEMENTS ET COLONIES FRANÇAISES		30 fr.	58 fr.	110 fr.
ÉTRANGER	Pays accordant une réduction de 50 0/0 sur les tarifs postaux	52 fr.	102 fr.	200 fr.
	Autres pays	75 fr.	147 fr.	290 fr.

Pour la publicité s'adresser aux bureaux du « Temps », 5, rue des Italiens

TÉLÉPHONE : Taitbout 76.60 — 76.61 — 76.62 — 76.63 — 76.64

CHÈQUE POSTAL : Numéro 60

LES LEÇONS DE VINCENNES

Quelques jours à peine nous séparent de l'ouverture solennelle des portes de l'Exposition coloniale d'abord devant le chef de l'Etat, les membres du gouvernement, les représentants du corps diplomatique, les délégations des grandes administrations, les corps élus et constitués, puis, dès le lendemain, devant la foule des visiteurs anonymes. Si l'on en croit les marques de curiosité et d'intérêt prodiguées dans le monde entier pour cette grandiose manifestation, si l'on en juge également par l'afflux des promeneurs qui sollicitent déjà l'autorisation de jeter un coup d'œil sur les derniers préparatifs, si l'on écoute enfin les conversations de la rue, le succès de l'entreprise sera considérable. Rien d'ailleurs n'aura été négligé pour qu'il en soit ainsi, et si dans les derniers mois quelques critiques ont pu regretter que la propagande n'ait pas été plus poussée, il n'est personne aujourd'hui qui puisse de bonne foi prétendre que le maximum n'ait point été réalisé. Aussi bien ce n'est pas ce sujet qui nous préoccupe, encore qu'il ne faille point au moment d'en recueillir les fruits modérer son effort. Jusqu'au dernier jour il conviendra de battre le rappel pour amener à Vincennes le plus grand nombre possible de gens susceptibles de profiter de l'étonnante leçon de choses qui aura été étalée aux yeux de l'univers par l'univers presque entier.

Cependant, l'heure va sonner pour les propagandistes de l'idée coloniale de se mettre en campagne. Nous avons toujours pensé en effet qu'il fallait au cours des mois qui viennent de s'écouler distinguer entre les devoirs de l'heure. Il importe moins, disions-nous, de conquérir des cœurs et des bonnes volontés à la foi coloniale que de diriger un irrésistible courant de visiteurs vers l'Exposition. Celle-ci se chargera de faire elle-même la plus utile propagande en faveur de l'idée. Le moment est donc venu d'aborder la seconde partie du programme et de fixer les principes généraux qui sortiront du formidable creuset de Vincennes.

***

Puisse la France d'abord trouver dans la confrontation des méthodes de colonisation qui affronteront le jugement des hommes de tous les pays, les éléments d'une doctrine d'empire encore mal précisée. Ce n'est faire injure à personne en effet de constater que si le fait colonial français existe, il a été surtout réalisé par des individualités de tout premier plan qui ont marqué au sceau de leur génie particulier chaque parcelle du vaste domaine extérieur. Les Bugeaud, les Faidherbe, les Galliéni, les Lyautey, conquérants et administrateurs, les Doumer, les Roume, les Sarraut, organisateurs et bâtisseurs, ont écrit chacun plusieurs pages du livre qu'il va être donné demain aux Français de consulter. Souhaitons donc que ces feuillets une fois rassemblés le soient pour toujours et que de leur amalgame se dégage enfin l'évangile colonial de la France.

Puissent aussi les Français acquérir dans cette lecture la notion d'empire au travers de laquelle certains s'efforcent de voir l'affirmation d'un sentiment de domination, le désir d'assurer une hégémonie contraire au libéralisme traditionnel de notre pays. Quel sophisme! L'empire, tel que le conçoivent les bons esprits et tel qu'ils s'efforcent d'en faire prendre conscience par les générations qui montent, n'a pas ce visage sévère et dur, et, puisque nous avons évoqué tout à l'heure quelques-uns de ses fondateurs, empruntons à l'un d'eux, mieux qu'une définition, une image et combien séduisante.

Parlant, le 19 février 1900, à la « Réunion des voyageurs français », le colonel Lyautey, qui avait acquis en quatre années de séjour au Tonkin et à Madagascar la foi coloniale, expliquait ainsi, à ses auditeurs, la nécessité de l'expansion française : « Vous avez tous connu de ces vieilles maisons de famille, datant de plusieurs siècles, dont il semble, un beau jour, que la solidité est ébranlée jusqu'aux fondations, et d'ailleurs devenues trop étroites pour les besoins des générations nouvelles. Deux partis se présentent : ou les raser jusqu'au sol et les rebâtir de toutes pièces, ou bien les entourer de contreforts et d'annexes qui en assurent la solidité et les approprient aux besoins nouveaux, tout en conservant intact le vieux foyer traditionnel... Eh bien! il me semble que nous autres, les voyageurs et les coloniaux, nous faisons une œuvre analogue en étayant notre vieille et chère France avec des constructions nouvelles et des annexes : ici un vaste hall, là un modeste bow-window, mais qui toutes, dans leur diversité, donnent de l'air, assurent l'expansion des générations nouvelles, tout en consolidant la vieille maison, tout en conservant religieusement ce qui peut et doit être gardé du foyer sacré que les pères ont habité et aimé. »

Si, à Vincennes, les habitants du vieux foyer acquièrent la certitude que sans ses annexes, encore multipliées depuis 1900, il ne serait plus dans le monde qu'un foyer sans flamme et sans rayonnement, la partie est gagnée. Et si par surcroît, les habitants de ces annexes, qui eux aussi doivent à la faveur de l'Exposition acquérir cette notion d'empire et faire litière d'un particularisme étroit, rapprennent à aimer la vieille maison dont le toit les protège et dont la chaleur les vivifie, l'année 1931 sera pour la France l'année glorieuse.

ROBERT POULAINE.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Paul Reynaud avait convoqué jeudi après-midi les membres du haut conseil colonial, qui comprend les anciens ministres des colonies et un certain nombre d'anciens gouverneurs généraux.

La réunion, présidée par le ministre des colonies, assisté de M. Diagne, sous-secrétaire d'Etat, a été consacrée à l'étude des problèmes indochinois et à l'audition du gouverneur général Pierre Pasquier.

Le conseil se réunira de nouveau dans une dizaine de jours.

***

L'arrivée à Paris du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, M. Brévié, va permettre de mettre au point un certain nombre de mesures destinées à venir en aide aux producteurs d'arachides. Déjà des conférences ont été tenues cette semaine au sous-secrétariat d'Etat des colonies.

Par ailleurs, M. Rollin, ministre du commerce, a proposé à M. Paul Reynaud de constituer une commission spéciale dont il prendrait la présidence, laissant la vice-présidence à M. Diagne.

***

Le *Journal officiel* du 29 avril a publié un décret autorisant le gouvernement général de l'Indochine à réaliser une première tranche de 200 millions sur l'emprunt autorisé par la loi du 22 février 1931.

Les fonds sont destinés à l'exécution des travaux ci-après :

1° *Travaux d'utilité générale* (170 millions) :

Voies ferrées de Pnom-Penh à Battambang, de Tourane à Nha-Trang, de Tanap à Takhek, de Krong-Pha à Dalat, gare de Saïgon et outillage des lignes en exploitation.

Irrigations :

Digues du Tonkin. — Irrigations des casiers de Kéant et Hung-Yen, de Quang-Ngai, de Quang-nam, Quang-Tri. — Irrigation du Nord-Annam. Assèchement du casier du Day.

Postes et télégraphes : bâtiments à Hanoï et Saïgon et construction de lignes;

2° *Protection sanitaire démographique* (30 millions), destinés :

a) A l'organisation dans la métropole des mesures d'intérêt général se rapportant aux services de protection sanitaire et démographique des colonies et territoires bénéficiant des emprunts;

b) A l'exécution des mesures locales de protection sanitaire sur les chantiers de travailleurs, d'assistance médicale, médecine préventive et protection démographique des populations qui constituent les foyers d'origine de la main-d'œuvre.

***

M. Paul Reynaud a nommé membres du conseil supérieur des colonies MM. Georges Hersent, le lieutenant-colonel Benedic et Lallour.

***

Les sections de l'agriculture et du commerce du conseil supérieur des colonies se réuniront ensemble le samedi 2 mai 1931, à 10 heures, au ministère des colonies. Elles examineront les rapports de M. Boussenot sur « l'aménagement de la production coloniale », et de M. Bouvier sur « l'abaissement des prix de revient ».

***

La 11e session de l'institut colonial international doit avoir lieu à Paris, la semaine prochaine du 5 au 8 mai, sous la présidence de M. F. François-Marsal, président en exercice de l'association et président de l'Union coloniale française.

Placée sous le patronage officiel de l'Exposition coloniale internationale de Paris, cette session s'annonce comme devant être particulièrement intéressante et suivie.

La séance inaugurale aura lieu à l'Institut de France ; M. Diagne, sous-secrétaire d'Etat au ministère des colonies y prendra la parole, et le général Henri Simon traitera devant les congressistes le sujet suivant :

« L'Islam, ses relations avec les nations européennes. »

Un grand banquet réunira le soir même les membres du gouvernement, le corps diplomatique et l'élite du monde parlementaire, scientifique et colonial.

M. Gaston Doumergue, président de la République, recevra les membres de l'institut colonial international, le jeudi 7 à l'Elysée.

Les séances de travail de la session qui auront lieu dans les salons du nouvel hôtel de l'Union coloniale française, seront consacrées à l'étude des questions suivantes :

1° Le régime des mandats ;

2° L'enseignement aux indigènes ;

3° La répartition des activités économiques entre les colonies et les métropoles ;

4° La politique suivie par les différents Etats coloniaux en ce qui concerne la sauvegarde et le respect des coutumes indigènes.

Les rapporteurs français sont :

M. Gourdon, inspecteur général de l'instruction publique de l'Indochine;

M. Georges Hardy, directeur de l'Ecole coloniale;

M. C.-A. Le Neveu, directeur général de l'Union coloniale française.

***

Le *Journal officiel* du 24 avril dernier publie en annexe le rapport sur les travaux du conseil supérieur des colonies. Il ressort de ce document qu'au cours de l'année écoulée, toutes les sections de cette haute assemblée ont étudié de façon très active les problèmes si nombreux et si variés qui se posent dans le domaine de la colonisation, particulièrement les sections du commerce et de l'agriculture, se sont attachées à rechercher les moyens de mettre en valeur certains produits agricoles coloniaux, tels que le tabac et les textiles.

La section des travaux publics, des moyens de communication, de la marine marchande et des pêches a envisagé la possibilité de créer et d'organiser de nouvelles lignes aériennes de transport entre la métropole et les colonies. Celle des produits miniers, des combustibles minéraux et de la force motrice a examiné les conditions d'exploitation des gisements miniers coloniaux et les questions d'ordre commercial soulevées à ce propos.

La section du tourisme, de la chasse, de la propagande coloniale, de l'enseignement et des beaux-arts s'est attachée à l'élaboration d'un programme touristique et de propagande coloniale.

L'assemblée plénière, dont les débats se déroulèrent les 19 et 20 juin, discuta de l'outillage public, de la main-d'œuvre et des encouragements qu'il convenait de donner à la production coloniale.

***

Le conflit des îles Iskitippah, voisines de notre territoire de Yanaon et sur lesquelles le gouvernement français désirerait que notre souveraineté fût reconnue par les autorités de l'Inde semble ne devoir être réglé que par la Cour permanente de justice internationale. En effet, d'un échange de correspondances entre le Foreign office et l'ambassade de France à Londres, il résulte que le gouvernement de l'Inde estime ne pas pouvoir se rallier au point de vue français. Dans ces conditions, le litige devrait être porté devant la Cour permanente ainsi que le suggèrent les autorités britanniques.

***

Nous apprenons que le film « la Maladie du sommeil au Cameroun », présenté à la Société des médecins de Suède et à deux autres sociétés médicales de Stockholm, a vivement intéressé nos amis Suédois. D'aucuns ont déclaré que cette leçon de choses était la meilleure réfutation de certaines critiques, probablement mal informées, visant nos services sanitaires coloniaux.

Sans doute beaucoup reste à faire auprès de ces populations lourdement éprouvées du Cameroun, dans la haute vallée du Njong surtout, où l'indice d'infection de certains villages s'est élevé jusqu'à 97 0/0, et le pourcentage de la mortalité par trypanosomiase à 70 0/0. En quelques années, le pourcentage de mortalité a été abaissé aux environs de 6 0/0. Ce seul résultat concret nous permet de faire confiance pour l'avenir au docteur Jamot, chef de la mission de prophylaxie et à la pléiade de jeunes médecins, ses collaborateurs.

***

Nous avons signalé, en temps utile, à nos lecteurs la formation, entre le Comité des houillères, le Comité des forges et la chambre syndicale des mines métalliques, d'une union de syndicats dénommée Comité d'études minières pour la France d'outre-mer, qui a pour but de prendre toutes initiatives pour favoriser la mise en valeur des richesses minières coloniales.

Ce comité vient de publier son premier annuaire 1931 qui donne, dans une première partie, des renseignements relatifs à son organisation intérieure et qui, dans une deuxième partie, offre des indications détaillées sur les mines des colonies françaises. C'est la première fois que l'on trouve réunies dans une même brochure des informations précises sur les services administratifs coloniaux, les réglementations en vigueur dans les différents territoires français d'outre-mer, la production minière par pays et par catégorie de produits et sur les sociétés actuellement exploitantes.

On peut se procurer cet annuaire au siège du comité, 13, rue de Bourgogne.

***

Le 6e congrès international d'agriculture tropicale et subtropicale se tiendra à Paris, en juillet 1931, sous le haut patronage du président de la République.

Le programme du congrès s'étendra à toutes les questions d'agronomie coloniale et aux sciences qui s'y rattachent. Il envisagera non seulement la production et l'exploitation, mais aussi le transport, l'industrie et le commerce des principales matières premières.

Les questions qui seront particulièrement mises à l'ordre du jour seront celles de la situation actuelle et du perfectionnement de l'agriculture dans les pays chauds, de l'outillage et de l'amélioration agricole, de l'utilisation des engrais, des oléagineux, de la production forestière, de la production animale et de l'élevage.

INTRODUCTION A LA VIE COLONIALE

Cases et paillotes

C'est un des traits les plus intéressants de la vie indigène que la variété et l'originalité des habitations. On n'imagine pas toutes les combinaisons que les hommes des diverses races ont pu inventer pour se loger tant bien que mal, et plutôt mal que bien. On serait tenté de croire que les plus primitifs, ou ceux que nous appelons ainsi, vont au moins compliqué : on sait qu'il n'en est rien; à part certaines peuplades très dissociées, dont les individus, perpétuellement à la poursuite du gibier, ne tiennent pas en place et n'éprouvent guère le besoin d'une installation stable, — dans les déserts australiens, par exemple, — la plupart des habitants des régions coloniales sont loin d'appliquer la formule simple de nos chaumières, — un toit sur quatre murs. Ils raffinent, tantôt par inexpérience (car ce n'est pas du premier coup qu'on atteint la simplicité), tantôt pour des raisons particulières et mêlées.

Ces raisons, il n'est pas toujours commode de les saisir. Il va de soi qu'on songe d'abord à tout expliquer par le milieu physique, par le climat, par la nature des matériaux du pays, et il est bien certain que ce mode d'explication n'est pas sans valeur : si le toit à double pente domine dans les régions voisines de l'Equateur, où les pluies sont abondantes, sans doute n'est-ce point par hasard; de même, si les gourbis des régions sahariennes utilisent à peu près exclusivement les palmes et les troncs de palmier, on devine qu'il n'en peut guère être autrement. Mais il faudrait bien se garder de généraliser et de torturer les murs ou les toits pour leur faire avouer une parenté qui n'existe pas. L'habitation, dans tous les pays du monde, est le reflet, non seulement de la géographie, mais du groupement humain, de son passé, de ses traditions, de ses coutumes, et c'est surtout vrai pour des hommes qui, longtemps pourchassés, assurés depuis peu de quelque stabilité et, par nature d'esprit, plus traditionalistes qu'inventifs, ont gardé à travers leurs déplacements leur style originel d'installation, plus ou moins modifié par les influences successives. Mais retrouver dans l'histoire confuse de ces pauvres gens les raisons qui leur ont inspiré ces conceptions, c'est bien difficile. Par-ci par-là, on tombe sur une explication qui n'est pas absurde et qui repose sur des preuves valables; mais, pour l'ensemble, on ne sait pas, ou du moins on ne sait pas encore, on va de supposition en supposition.

En tout cas, la connaissance de l'habitation indigène est de premier intérêt, précisément parce qu'elle déborde des faits purement géographiques et qu'elle apporte un lot précieux de renseignements sur la personnalité des habitants. Montre-moi la maison que tu habites, et je te dirai qui tu es. L'organisation familiale et sociale, notamment, avec tous les rapports proprement psychologiques qu'elle entraîne, s'exprime en grande partie par là. Pourquoi la maison marocaine des villes, par exemple, est-elle à peu près entièrement murée à l'extérieur ? C'est que la claustration des femmes exige la séparation la plus complète entre la vie familiale et la vie de l'extérieur. Et pourquoi, dans un pays où les pluies d'hiver sont relativement abondantes, cette maison reste-t-elle obstinément fidèle à sa terrasse, au lieu de se convertir au toit de chez nous, qui permet l'écoulement des pluies ? C'est que la terrasse est le seul endroit où les femmes puissent prendre l'air sans sortir de chez elles : pour que le toit s'acclimate au Maroc, il faudra ou que la femme marocaine s'émancipe (ce n'est pas demain), ou que son mari se résigne à la voir plus nerveuse que jamais (ce qui serait la fin de tout). Du même coup, les Français du Maroc, qui n'ont pas les mêmes raisons de bâtir des terrasses, mais qui ne veulent pas gâter le paysage, ont renoncé au toit de leurs origines. La géographie, c'est bien clair, n'a rien à voir dans tout cela. Mais tout cela, c'est, pour les Marocains, l'expression d'une forme sociale et, pour nous, de toute une politique.

Il est vrai que l'habitation n'est pas partout demeurée aussi rebelle à l'exemple de l'Europe et qu'inversement les colonisateurs ne se sont pas toujours souciés de s'adapter au style local. En général, l'imitation du style européen par les indigènes n'a pas donné de brillants résultats : sauf pour les plus riches d'entre eux, le confort n'y a rien gagné, — loin de là — et l'esthétique y a tout perdu. Certains faubourgs de nos villes coloniales, au lieu des bonnes paillotes aimables de jadis, alignent de misérables cabanes de planches, couvertes de tôle ondulée ou, pis encore, de petits carrés de fer-blanc empruntés aux tines à pétrole. Cela serre le cœur.

Il y aurait un parti à trouver, — quelque chose d'intermédiaire entre l'habitation traditionnelle, qui se prête insuffisamment aux exigences de l'hygiène, et la maison européenne. Ici et là on a cherché : en Nouvelle-Calédonie, par exemple, et dans l'Afrique occidentale anglaise. Le confort pourrait fort bien s'accommoder, en général, des traditions locales, et l'indigène n'aurait pas l'impression d'un dépaysement. Cette question de l'habitation, en somme, rejoint le grand problème de la conservation du milieu moral, qu'on a parfois négligé dans le tohu-bohu de l'installation coloniale, mais qui domine sans doute tous les autres.

GEORGES HARDY.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

M. Paul Reynaud se dispose, dit-on, à réformer son administration centrale.

Nul doute qu'avec sa netteté d'esprit habituelle, le ministre des colonies ne possède d'ores et déjà une claire vision de ce qu'il faut faire pour doter ses services d'une organisation adaptée à leur lourde tâche, au moins équivalente à celle dont sont déjà dotés les départements coloniaux britannique, belge ou néerlandais.

Il n'est pas douteux non plus que l'examen attentif auquel il aura procédé ne conduise le ministre à jeter un regard étonné, sinon intéressé, sur les nombreux comités (leur nombre actuel n'est pas inférieur à treize) qui fonctionnent en marge de l'administration centrale, à laquelle ils prêtent un concours qui demeure assez problématique.

Là aussi assurément des mesures de simplification et peut-être de suppression s'imposent. Quelles que soient cependant, dans ce dernier ordre d'idées, les décisions qui seront prises, un organisme semble devoir subsister, non seulement parce qu'il est le plus important de ceux qui existent, mais aussi parce qu'au travers de bien des hésitations, des erreurs et des déboires, sa nécessité est depuis longtemps reconnue :

S'il est possible, n'hésitons même pas à dire s'il est certain que le conseil supérieur des colonies doive faire l'objet de réformes modifiant assez profondément son organisation, le principe de sa collaboration utile et nécessaire ne doit plus être ni discutable, ni discuté.

***

Créé à la fin de 1883, un peu à l'image du conseil de l'amirauté fonctionnant au ministère de la marine dont l'administration centrale des colonies n'était encore qu'une modeste division, le conseil supérieur peut cependant revendiquer une origine bien plus lointaine, et son existence, qui fut au reste fort mouvementée, a déjà fourni la matière de nombreux ouvrages dus à la plume de docteurs ès sciences administratives comme Henri Joucla, qu'on relira toujours avec profit — comme nous venons de le faire nous-même, — ou Charles Régismanset.

Avant de faire partie de l'organisation administrative de la métropole, nous rappelle le premier de ces auteurs, l'institution existait aux colonies, où dans certains territoires des conseils supérieurs fonctionnaient auprès des gouverneurs.

L'autorisation donnée par la royauté aux conseils supérieurs locaux, puis aux assemblées coloniales qui leur succédèrent, de déléguer des députés à Paris fut le geste qui détermina en puissance la création d'une organisation centrale du même ordre.

La période révolutionnaire elle-même n'apporte pas d'obstacle à cette esquisse d'une représentation des intérêts coloniaux en France, et, si le conseil supérieur des colonies n'existe pas en fait, l'activité des comités de colons constitués à Paris et du comité colonial de l'Assemblée constituante souligne déjà l'opportunité de sa création.

Un arrêté consulaire de l'an XI le réalise en fait; il crée un conseil de six membres, députés de chambres d'agriculture coloniales, que devra consulter l'administration centrale des colonies, mesure qui demeure, au reste, à l'état de projet, le conseil n'ayant pu être constitué.

Si l'on en excepte les tentatives marquées par l'ordonnance du 6 janvier 1824 qui donne une existence non moins éphémère à un conseil supérieur du commerce et des colonies, par l'ordonnance du 9 février 1827 qui entreprend de créer un conseil des députés des colonies, il faut attendre la charte coloniale issue de la loi du 24 avril 1833 pour voir consacrer pleinement l'organisation du conseil supérieur formé de délégués coloniaux « chargés de donner au gouvernement du roi les renseignements relatifs aux intérêts généraux des colonies et de suivre auprès de lui l'effet des délibérations et des vœux des conseils coloniaux ».

Aussi solennellement instauré, le conseil n'en devait pas moins partager les vicissitudes qui, pendant tant d'années, et jusqu'à notre époque, devaient marquer l'existence de l'administration à laquelle il était rattaché.

En supprimant les conseils coloniaux des colonies le gouvernement de 1848 décrète la mort du conseil supérieur composé de leurs délégués; mais l'organisation reparaît avec le sénatus-consulte du 3 mai 1854, qui, adoptant dans son article 17 une formule nouvelle, crée le comité consultatif des colonies formé de délégués coloniaux élus et de membres désignés par le gouvernement pour assurer la représentation des territoires qui n'ont pas de délégués.

Les attributions de ce comité sont toutefois purement consultatives et il est dépourvu de tout droit d'initiative.

Coexistant un moment avec le conseil supérieur de l'Algérie et des colonies et disparu avec le ministère des colonies et de l'Algérie créé pour quelques semaines en 1858, le comité consultatif cesse d'être à son tour en 1870, sans qu'au reste aucun texte ait jamais décrété sa suppression.

Cependant, la nécessité d'une collaboration entre l'administration centrale et un organisme colonial extérieur se pose de nouveau en 1878. Une commission supérieure, dont les débats sont dirigés par le vice-président du Sénat, reçoit mission d'étudier les réformes à introduire dans notre organisation administrative coloniale. Composée des sénateurs et des députés des colonies et de notabilités du monde colonial, elle se sépare en émettant le vœu de voir rétablir le conseil si souvent déjà créé et supprimé.

Ce vœu ne devait être réalisé que par le décret du 19 octobre 1883 qui reconstitue sous la présidence du ministre ou du sous-secrétaire d'Etat un conseil supérieur composé des parlementaires coloniaux, de délégués élus par certains de nos territoires extérieurs, de fonctionnaires représentant les départements de la marine, de l'intérieur et du commerce, ainsi que des présidents de chambres de commerce des quatre grands ports de France et de Paris.

Divisé en quatre sections qui devaient se partager l'étude de tous les grands problèmes que pose la colonisation, le conseil voyait donc ses attributions nettement et largement définies; un vice constitutionnel devait malheureusement paralyser toutes ses possibilités d'action : rouage facultatif de l'administration centrale que rien n'obligeait à le consulter, il ne devait pas tarder à sombrer presque dans l'oubli.

Animé sans doute des meilleures intentions, le rédacteur du décret du 20 mai 1890 ne fait qu'aggraver les choses en augmentant le nombre des membres du conseil supérieur, qui souffre déjà d'une inflation dont il ne s'est pas encore guéri de nos jours.

Un nouveau texte du 19 septembre 1896 tente d'y remédier en créant une commission permanente dont les 17 membres ne parviennent pas à se réunir.

En 1908, Eugène Etienne préside une commission de réformes qui demeure impuissante. Tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité du conseil supérieur des colonies, mais comment assurer le fonctionnement d'un organisme qui compte 146 membres!

En soumettant à la signature du chef de l'Etat le décret du 28 septembre 1920, le ministre des colonies innove largement : le conseil supérieur est désormais composé de trois assemblées consultatives, qui se réuniront et délibéreront séparément avec la faculté de se réunir parfois en assemblée plénière.

Le haut conseil colonial, que préside le ministre, également président du conseil supérieur, est principalement composé des anciens ministres et gouverneurs généraux des colonies; il est appelé à donner son avis sur les problèmes généraux majeurs de notre colonisation.

Le conseil économique, qui se divise en cinq sections, et le conseil de législation, dont la dénomination indique les attributions, comprennent un nombre respectable de membres puisqu'un décret du 6 octobre 1925 a décidé que par extinction leur nombre total serait ramené à cent.

Ce chiffre est encore bien considérable; il prolonge une situation dont les plus fervents partisans de la collaboration du conseil supérieur et de l'administration centrale sont les premiers à signaler le danger et qui s'est opposée, s'oppose et s'opposera toujours à toute tentative de réforme tendant par exemple à rendre dans certains cas la consultation du conseil obligatoire, alors que, comme à l'origine de sa formation, elle n'est encore que facultative.

Sans toucher en rien aux droits des parlementaires et délégués élus, dont la place devra toujours se marquer aux premiers rangs de cette assemblée, il semble possible et désirable, si l'on jette un regard sur ce que sont et représentent par exemple dans les organisations étrangères des conseils coloniaux comme ceux d'Angleterre et de Belgique, de simplifier encore en la comprimant l'organisation du conseil supérieur en vue de le rendre plus apte à poursuivre une tâche dont nul ne songe à contester le haut intérêt.

A L'EXPOSITION COLONIALE

Une série de mesures ont été prises pour faciliter la circulation aux abords de l'Exposition coloniale et pour assurer la garde des voitures.

En ce qui concerne plus particulièrement le gardiennage, voici quelques précisions sur les mesures qui ont été arrêtées.

Pour les automobiles, il y aura lieu de distinguer les voitures avec chauffeur et celles sans chauffeur. Les voitures de l'une et l'autre catégorie pourront être remisées et gardées dans un grand parc de plus de trois hectares situé sur le boulevard Poniatowski, entre la porte de Picpus et la porte de Charenton. Cet immense garage, qui pourra contenir environ 1,200 automobiles, sera pourvu d'ateliers spéciaux pour dépannage.

Pour les automobiles avec chauffeur, d'autres garages sont prévus dans le bois de Vincennes. Il y aura quatre circuits : A, B, C, D. Quinze mille voitures environ pourront être abritées dans le bois.

Un dispositif ingénieux permettra au propriétaire d'une automobile d'appeler son chauffeur sans se déranger: il lui suffira de se rendre dans l'une des trois cabines téléphoniques installées à cet effet, l'une à la porte de Picpus, une autre à la porte de la Conservation, la troisième à l'angle du boulevard Carnot et de l'avenue Daumesnil. Ces cabines, munies de microphones, sont reliées directement aux garages. L'appel sera transmis au moyen d'un haut-parleur.

A leur entrée dans l'Exposition, les chauffeurs recevront un petit plan des circuits, et une carte portant un numéro et la lettre du circuit. Cette carte sera divisée en deux parties, dont l'une sera délivrée au chauffeur et l'autre au propriétaire de l'automobile.

Le parc Poniatowski abritera également les bicyclettes, motocyclettes, voitures des grands blessés et voitures d'enfants. Dans le bois, et plus spécialement près des portes, se trouveront aussi plusieurs garages destinés au même usage.

Le gardiennage de tous les véhicules sera payant, exception faite pour les tricycles des grands blessés.

Pour les piétons, le problème des communications va être incessamment résolu par la mise en service de la ligne n° 8 du métropolitain, entre la Nation-Richelieu-Drouot et la porte de Picpus. D'autre part, deux lignes d'autobus : gare Saint-Lazare-porte de Picpus, et gare du Nord-porte de Picpus ainsi que le tramway n° 81 (Bastille-Maisons-Alfort), amèneront les visiteurs aux portes de l'Exposition.

En outre, de nombreuses stations de taxis seront disséminées dans tout le bois et plus spécialement aux portes d'entrée et de sortie.

Signalons en terminant l'intérêt tout spécial que comportera l'installation des microphones et des haut-parleurs dans le bois de Vincennes, reliés aux trois postes téléphoniques, eux-mêmes branchés sur un poste central au parc Poniatowski. Indépendamment de leur destination particulière, qui est l'appel des voitures, ils serviront, le cas échéant à assurer la liaison entre les divers secteurs du bois, ce qui sera une précieuse garantie de sécurité.

***

En dehors du service médical général de l'Exposition qui aura la charge d'assurer éventuellement les soins aux visiteurs, et dont la direction a été confiée au docteur Douay, organisateur du même service à l'Exposition des Arts décoratifs, le commissariat général a créé, sur la proposition de l'inspection du service de santé des colonies, des services spéciaux qui s'occuperont uniquement des indigènes venus des différentes colonies pour participer à l'Exposition.

Il a été installé trois infirmeries, une pour les Indochinois et les indigènes venus de l'Inde et des îles du Pacifique, une seconde pour les Africains, une troisième pour les indigènes de Madagascar et de la Réunion. Le service y sera assuré par des médecins indigènes, sous le contrôle technique des médecins coloniaux chargés de la présentation médicale des différents groupes.

Ainsi les malades indigènes trouveront à pied d'œuvre, dans un cadre et avec un personnel qui leur seront familiers, les premiers soins dont ils pourront avoir besoin. Ceux dont l'état paraîtra nécessiter un traitement plus sérieux seront immédiatement transportés dans des hôpitaux et des services appropriés dont la liste a été dressée par avance.

Par ailleurs, en raison de l'arrivée prochaine des divers détachements indigènes qui doivent participer à l'Exposition coloniale, le ministre des colonies a prié le commissaire général de l'Exposition de vouloir bien le tenir au courant des conditions dans lesquelles sera assuré le logement de chacun de ces détachements ainsi que des mesures prises pour les mettre à l'abri du froid et leur assurer une nourriture convenable. En outre, il a demandé qu'un rapport lui parvienne tous les huit jours et pendant toute la durée de l'Exposition, indiquant l'état sanitaire des indigènes en question avec mention des décès, des hospitalisations et de tous les faits ayant pu exercer une influence sur la morbidité de ces contingents.

***

Le bureau de presse de l'Exposition coloniale communique l'information suivante :

La carte de légitimation sera mise en vente dans les différents pays, en monnaie locale, aux prix suivants :

Allemagne	4 marks
Argentine	4 pesos
Autriche	7 schillings autrichiens
Belgique	30 francs belges
Brésil	12 milreis
Bulgarie	150 levas
Danemark	4 couronnes
Egypte	20 piastres
Espagne	10 pesetas
Etats-Unis	1 dollar
Finlande	40 marks
Grande-Bretagne	4 shillings
Grèce	80 drachmes
Hongrie	6 pengœ
Japon	2 yen
Mexique	2 dollars
Norvège	4 couronnes
Pays-Bas	2,5 florins
Pologne	9 zlotys
Portugal	25 escudos
Roumanie	180 lei
Suisse	5 francs suisses
Suède	4 couronnes
Tchécoslovaquie	35 couronnes
Turquie	2 livres
Uruguay	1 peso
Yougoslavie	60 dinars

***

Les nombreux fauves qui peupleront le jardin zoologique de l'Exposition de Vincennes sont arrivés mercredi après-midi.

Les abords de la gare de Reuilly étaient gardés par un important service d'ordre, qui accompagna la caravane d'éléphants, de camions chargés de caisses remplies de singes, de voitures-cages pour les lions, les girafes, les pélicans, jusqu'à l'Exposition, où M. Faralicq, commissaire divisionnaire, s'assurait personnellement de la stricte exécution des consignes de police.

Les fauves furent aussitôt installés dans leurs abris respectifs. Dès ce soir, les lions en liberté arpentent l'emplacement qui leur a été réservé, et qui est séparé du public par de larges fossés remplis d'eau.

Notons, en passant, que les organisateurs du jardin zoologique ont prévu une installation appropriée, avec téléphone et bureaux, pour les représentants de la presse.

***

L'inauguration du pavillon de Belgique à l'Exposition coloniale aura lieu le 9 mai, à 4 heures de l'après-midi, et celui des Pays-Bas, le jeudi 7 mai à 11 heures du matin.

***

Le commissariat général de l'Exposition coloniale internationale communique que des tickets d'entrée spéciaux seront mis en vente chez l'agent comptable, 44, rue Jean-Goujon, à dater du 2 mai, à l'effet de permettre aux agences de voyages d's'approvisionner en vue des visites en groupes organisées par celles-ci.

Les cartes de légitimation pour les visiteurs étrangers sont, dès maintenant, à la disposition des agences à la même adresse, ceci contre remboursement.

***

Le riz qui fait la prospérité de l'Indochine et la véritable richesse des colons français et indigènes tiendra une place importante dans la section indochinoise. Dans le palais principal d'abord, au stand de l'agriculture, et aussi dans le pavillon de la Cochinchine, où brochures et tracts vulgariseront les modes de préparation et enseigneront au public l'excellence des qualités nutritives de ce produit.

Derrière le pavillon de la Cochinchine fonctionnera sous nos yeux une décortiqueric, et le riz ainsi obtenu sera vendu aux amateurs à un prix très modéré.

***

Le Cercle de la librairie, qui groupe toutes les maisons d'édition et les industries en dépendant, entend faire de l'Exposition coloniale une grandiose manifestation de la Pensée française. Il édifie, à Vincennes, une Cité du livre qui sera composée d'un pavillon central et de pavillons satellites. Il organisera, les 13 et 14 mai, à Paris et dans toute la France, des « Journées du livre », qui seront un appel en faveur de l'Exposition coloniale. A cette occasion, les acheteurs recevront, à titre de cadeau-souvenir, un ouvrage littéraire ou un album d'enfant qui feront revivre longtemps, sous les yeux et dans les âmes, le reflet des belles images que l'Exposition coloniale va mettre en relief pour quelques mois.

***

L'Exposition coloniale internationale verra s'ouvrir, sous la direction de M. Georges Hardy, un congrès de la Semaine sociale indigène. Ce congrès s'occupera de toutes questions touchant de près à la vie sociale de nos administrés coloniaux. Au programme, figureront en bonne place : le relèvement culturel, le relèvement des conditions matérielles, les améliorations à apporter aux statuts sociaux, la lutte contre les coutumes dégradantes, les arts indigènes, l'amélioration morale.

Ce congrès ne sera pas seulement cantonné aux colonies françaises, mais s'ouvrira à toutes les puissances coloniales.

Pages d'histoire coloniale

AMÉDÉE LAMY

Nombreuses furent les figures héroïques de notre histoire coloniale. Entre toutes, cependant, celle du commandant Lamy apparaît représentative de simplicité, de bravoure et de bonté.

Né en 1858, dans le gracieux village de Mougins, haut perché sur une colline proche de Cannes, le futur Saharien est déjà mi-terrien, mi-homme de mer. Sa pensée d'enfant suit, émerveillée, dans tous ses voyages, son père, officier de marine. Au bord de la Grande-Bleue, il regarde disparaître les voiles blanches triangulaires semblables aux petites voiles latines qui glissaient sur les mêmes flots il y a deux mille ans. Hérédité, ambiance, lui imposaient sa voie.

La guerre

comme les anneaux en cuivre que nous mettons dans le nez de nos méhara et les seguins d'écoulement sont comme les brides qui partent de ces anneaux; avec elles, vous nous ferez marcher et vous nous domplerez comme nous domptons nous-mêmes nos animaux.

Après deux années de lutte pacifique, Lamy, sa mission terminée, quitte El-Goléa. Dès février 1893, il reprend la route du Nord.

Derrière lui, son œuvre subsistait, magnifique déjà, magnifique plus encore des promesses qu'elle tiendra.

Il a véritablement créé une oasis.

Trois puits y débitent des milliers de litres d'eau à l'heure. L'eau permet une vie végétale accrue; cette dernière rend possible la vie animale et par voie de conséquence celle des hommes.

C'en est fait du nomadisme des farouches Chaamba. L'intérêt les fixe au sol, qui n'est plus aussi ingrat. Ils y resteront. Ils deviendront nos zélés auxiliaires; les pillards de Lamy sont en voie de se métamorphoser en gendarmes du désert.

(*A suivre*.) FERNAND HUME.

AFRIQUE DU NORD

ALGÉRIE

Le centenaire de la légion étrangère

(*De notre correspondant particulier*)

Dans Sidi-Bel-Abbès en fête, sous un soleil radieux, a eu lieu, hier matin, à 9 h. 30, l'inauguration du monument de la légion étrangère, couronnement des fêtes du centenaire. La foule était énorme. Parmi les autorités on remarquait M. Carde, gouverneur général de l'Algérie, le maréchal Franchet d'Esperey, les généraux Naulin et Guillaumat, membres du conseil supérieur de la guerre, le général Georges, commandant le 19e corps, les généraux Vandenberg et Théveney, du cadre de réserve, le général américain Stanley Ford, de nombreux officiers généraux venus de tous les coins de l'Algérie et du Maroc.

Le prince Louis II de Monaco était également présent. Il portait la tenue de général avec les insignes de grand-officier de la Légion d'honneur. Il est venu spécialement pour assister à l'apothéose de son ancien corps.

Les associations d'anciens légionnaires de Paris, de Nantes, de Troyes, de Saint-Dié, de Belfort, de Metz, de Marseille, de Strasbourg, du grand-duché de Luxembourg, de Lausanne, de Bâle, d'Algérie et du Maroc étaient là avec leurs drapeaux.

Toutes les troupes de la garnison de Sidi-Bel-Abbès, ainsi que les musiques des 1er, 3e et 4e étrangers participèrent à la cérémonie.

M. Carde, gouverneur général, représentant le gouvernement, dit dans son discours, après que fut découvert le beau monument de Pourquet : « La légion, nom prestigieux qui évoque en notre souvenir tout un passé de gloire légendaire et de dévouement au service de la France et de la civilisation, la légion, assemblée d'hommes venus de tous les points de la terre pour y servir un idéal surhumain et y chercher dans les grandeurs et les servitudes militaires l'oubli d'une vie, les cancteurs d'un patriotisme ulcéré! Peut-il exister plus bel exemple du renom de la France, de l'attrait que notre patrie exerce sur les races et les nations les plus diverses, que l'existence de ce corps admirable dans lequel viennent se réfugier, pour y refaire une existence nouvelle sous le signe de l'action et de la souffrance, Polonais de la Pologne crucifiée que hantait le souvenir lancinant d'une patrie perdue, Alsaciens et Lorrains de nos chères provinces annexées, que fascinait la ligne bleue de nos Vosges françaises où qu'attirait la meurtrissure saignante d'une frontière artificielle, Danois du Slesvig qui fuyaient un régime abhorré, citoyens de toutes les nationalités asservies en quête d'une patrie spirituelle, preux, chevaliers attardés en un monde sans gloire, martyrs de toutes les causes opprimées que tenaillaient des rêves inassouvis, désespérés qui cherchaient une raison de vivre et une occasion de mourir ? »

Le gouverneur de l'Algérie montre ensuite la légion étrangère se battant héroïquement sur tous les points du monde et célèbre les vertus de ses soldats qui s'épanouirent de 1914 à 1918, pendant toute la grande guerre.

Le maréchal Franchet d'Esperey a parlé ensuite au nom du ministre de la guerre. « En face de ce monument, a-t-il dit, saluant les drapeaux des régiments étrangers, devant les volontaires et les anciens, devant des chefs illustres, M. Maginot a voulu que soit délégué proclame la gloire des enfants d'adoption de la France. C'est une œuvre toute française que celle de la légion. A tous ces hommes, venus des pays les plus divers, la France offrait un nouvel idéal : l'amour des armes et l'orgueil de servir. « Honneur et fidélité » fut la devise offerte à tous ces hommes. Partout la légion a répondu : « présent ».

« Et sur les traces de ses pas vainqueurs, le soleil ne se couche pas. La gloire de ce corps illustre suffit dans le cœur des siens à remplacer l'image de la patrie perdue. La légion a conquis dans les rangs de l'armée nationale une place de choix, troupe étrangère sous le drapeau français, elle est devenue française. L'esprit de la légion ne mourra pas ».

Le maréchal Franchet d'Esperey a remis ensuite quelques décorations dont la croix de la Légion d'honneur à Mme Tidjani, née Aurélie Picard, surnommée la « princesse des sables » qui a tant fait pour l'influence française dans l'extrême-sud algérien, par son mariage avec Tidjani, grand chef spirituel.

Un défilé des troupes a suivi. Il a été impeccable. Il comprenait non seulement les hommes du 1er régiment étranger, de Sidi-Bel-Abbès, mais encore des délégations des trois régiments du Maroc, venus spécialement avec leur drapeau et leur chef de corps pour assister à la splendide et émouvante cérémonie.

Un banquet de 450 couverts offert par la légion et présidé par M. Carde, a suivi. Dans Sidi-Bel-Abbès, en fête, règne un enthousiasme indescriptible.

Un office de propagande économique et touristique

Alger, avril.

M. Carde, gouverneur général de l'Algérie, se propose de créer en Algérie un office de propagande économique et touristique. Cet office aura pour but de faire connaître l'Algérie sous tous ses aspects : agricole, commercial, industriel, minier, touristique, climatique, thermal, social, intellectuel et artistique. Il utilisera pour sa propagande tous les moyens que la technique publicitaire moderne a révélés comme particulièrement efficaces.

Son organisation sera mixte, en ce sens que les représentants de l'administration et ceux des collectivités professionnelles intéressées collaboreront à l'œuvre commune. L'unité d'impulsion serait assurée par un conseil d'administration, mais la direction serait unique.

L'office comprendra deux services principaux : le service économique et le service touristique.

Les ressources en seront des plus variées : subvention annuelle du budget algérien, subvention des groupements professionnels, produit de la taxe viticole, etc. La création d'une taxe frappant les produits à l'exportation est envisagée également.

En attendant que le fonctionnement de l'office soit réglé par la loi, M. Carde a décidé de créer, par arrêté, une commission provisoire de propagande qui comprendra trois délégués financiers, huit fonctionnaires et dix-sept membres appartenant à divers groupements intéressés.

L'office algérien de propagande est appelé à rendre les plus grands services au moment où la France doit s'orienter résolument vers une politique d'exportation. M. Carde a parfaitement compris que cette politique s'impose d'une façon particulière à l'Algérie dont la production est essentiellement agricole.

La population du département d'Alger

Le docteur Bentami, au cours de la séance du 22 avril du conseil général d'Alger, a donné lecture d'un rapport faisant connaître les résultats sommaires du dénombrement de la population du département d'Alger en 1931. Ces résultats seraient les suivants :

Européens	345.800
Indigènes	1.699.457
Total	2.045.257

La population était de ..... 1.866.714 en 1926
1.789.118 en 1921
1.720.880 en 1911
1.619.842 en 1906

L'accroissement total serait donc 178.543 habitants en cinq ans et de 425.415 en vingt-cinq ans.

Le droit de statistique

Par une décision des délégations financières du 22 janvier 1931, homologuée par décret du 28 mars 1931 (*Journal officiel* du 5 avril 1931), il a été créé sous le nom de « taxe pour le développement du commerce extérieur », une taxe de 20 centimes sur chaque unité de perception soumise au droit de statistique tel qu'il est défini par les articles 229 et 232 du décret du 28 décembre 1926 portant codification des textes législatifs concernant les douanes. Le produit de cette taxe est destiné à favoriser l'exportation des produits algériens sur les marchés extérieurs.

Au conseil supérieur des chemins de fer

Le conseil supérieur des chemins de fer de l'Algérie s'est réuni le 20 avril sous la présidence de M. Gustave Merrier, délégué financier. Le conseil a émis un avis favorable à l'achat de dix autoneus du système Michelin. Il s'agit d'un type d'automotrice sur rails dans laquelle le bandage métallique est remplacé par un pneumatique et dont la dépense en combustible est inférieure de 25 0/0 environ à celle d'un autocar de même capacité.

Le conseil a approuvé ou donné un avis favorable à diverses propositions émanant des réseaux et tendant à accorder des tarifs préférentiels au transport des tabacs en feuilles, des pribiures de blé et des pierres à macadam.

La commission sénatoriale

La commission sénatoriale de l'Algérie, présidée par M. Violette, est arrivée, jeudi, à Oran, à 11 h. 30, venant de Tlemcen et Témouchent. La commission vient se rendre compte sur place de la situation agricole et des œuvres d'assistance et d'hygiène chez les indigènes. Elle a été reçue dans l'après-midi à l'hôtel de ville, à la chambre de commerce et à la Maison du colon.

TUNISIE

Le congrès d'agronomie

De notre correspondant particulier :

Parmi les congrès savants naturalistes ou économiques qui se tiennent ou se tiendront à l'occasion du cinquantenaire de la Tunisie française, il convient de signaler le congrès d'agronomie, qui réunit à Tunis l'élite du monde agricole français et du Nord africain.

Tenant ses assises en pleine période de crise, le congrès ne manquera pas de préciser l'orientation que les circonstances actuelles imposent à l'agriculture tunisienne.

Le *Temps*, en signalant l'ouverture du congrès jeudi dernier, a donné les grandes lignes du discours prononcé à cette occasion par M. Manceron. Etant donné l'importance des sujets traités par le résident général, il convient de revenir sur les passages saillants de ce discours :

Lorsque, en 1881, a déclaré notamment M. Manceron, la France établit son protectorat en Tunisie, l'agriculture tunisienne était très arriérée. Sur une superficie de 12,500,000 hectares, les terres cultivées n'atteignaient pas 650,000 hectares. La production, livrée aux caprices du climat, était loin de suffire aux besoins de la consommation. La population agricole vivait souvent misérablement et les famines n'étaient pas rares. Cette situation était due à l'insécurité des campagnes, au manque de voies de communication, à l'absence d'un régime foncier bien défini et au marasme financier dans lequel se trouvait la Tunisie.

L'établissement du protectorat français marque le début d'une ère nouvelle. Une agriculture rationnelle, toujours en voie de perfectionnement tend de plus en plus à se substituer à des procédés de culture aléatoires. L'institution d'un meilleur régime foncier rend plus stables les transactions immobilières et facilite le crédit; la sécurité renaît, le développement agricole et économique s'accroît sans cesse, interrompu seulement pendant la période de guerre. A l'heure actuelle, les superficies cultivées en céréales ont plus que triplé, représentant 1,300,000 hectares en oléiculture. La plantation des terres salines, sous l'impulsion de Paul Bourde, et grâce à l'association des capitaux français et du travail des indigènes dans le contrat de M'Gharsa, a permis de reconstituer la grande forêt d'oliviers de l'époque romaine. Aujourd'hui, plus de 10 millions d'arbres occupent une superficie d'environ 370,000 hectares. En ce qui concerne la vigne, ce n'est plus une progression, mais une véritable création, puisque le vignoble tunisien est passé de 1,100 hectares à près de 40,000 hectares. La production a naturellement suivi une courbe parallèle. Plus de 6 millions de quintaux de céréales étaient récoltés en 1929, tandis que la production de l'huile s'élevait à 65 millions de kilogrammes et celle du vin dépassait 1 million d'hectolitres.

Non seulement la Tunisie suffit à sa propre consommation, mais encore elle exporte une partie importante de sa production de céréales, d'huile et de vin. En 1929, sur une exportation globale d'une valeur de 1,400,000,000 de francs, les exportations des produits agricoles représentaient une valeur d'un milliard de francs. De multiples facteurs ont contribué à la réalisation de ces importants progrès, heureusement mis en lumière par les intéressantes manifestations qu'ont été la Semaine agricole de 1928 et le 9e Congrès international d'oléiculture et les expositions annuelles agricoles. Tout d'abord la mise en valeur des terres incultes par la colonisation privée et officielle et la fixation au sol des indigènes ont permis un accroissement considérable des superficies cultivées. Le développement de l'agriculture est dû aussi pour une large part aux améliorations techniques apportées aux méthodes culturales, améliorations qui ont permis, malgré un climat irrégulier, de régulariser la production agricole. Les agriculteurs tunisiens, en collaboration avec les services de la direction de l'agriculture, ont su réaliser et vulgariser toutes les expériences susceptibles d'intensifier la production agricole; exécution opportune des labours, sous-solages, emploi de plus en plus généralisé des engrais des semences pedigrées et des variétés bien adaptées au climat, tels sont les principaux facteurs des progrès de l'agriculture tunisienne. A côté de ces améliorations techniques, il convient de signaler le rôle considérable joué par la mutualité agricole et l'enseignement agricole français et indigène. La crise économique, les résultats obtenus dans le passé, permettraient d'envisager l'avenir avec une certaine assurance si une ombre n'apparaissait à ce tableau trop rapidement brossé de l'agriculture tunisienne. Une crise économique d'une gravité qu'il serait puéril de vouloir dissimuler sévit sur tous les pays, semant l'inquiétude dans les esprits, ébranlant la confiance en l'avenir. La Tunisie n'a pas échappé à la loi de la solidarité et cette crise économique mondiale s'est spécialement traduite dans la Régence par une crise agricole, qu'est venue encore aggraver la dernière mauvaise récolte. Les céréales, qui avaient souffert d'un avilissement des prix presque sans précédent, n'ont apporté en 1930 qu'une récolte médiocre dans le nord de la Tunisie et à peu près nulle dans le centre et le sud. La récolte d'olives et de dattes a été également très déficitaire. La disparition des pâturages a réduit dans des proportions inquiétantes les troupeaux, principale ressource des populations nomades. La récolte pendante cependant s'annonce bonne dans le nord et même excellente dans certaines localités. Il est regrettable que, dans le centre et le sud, la sécheresse ait compromis les rendements. Il n'y a tout de même pas lieu de s'alarmer outre mesure car il n'est pas téméraire de dire que jusqu'ici la Tunisie, appuyée sur la France protectrice, est un des pays qui aient le mieux résisté à ce malaise économique général. Les agriculteurs dernièrement installés sont certainement ceux qui ont eu le plus à souffrir de la crise. Le gouvernement leur est venu en aide par de nombreuses formes de crédits qu'exceptionnellement on a pu mettre à leur disposition pour leur permettre de traverser cette dure période. L'histoire montre que ces crises ne sont que passagères. J'ai confiance dans l'énergie et la ténacité des agriculteurs tunisiens, appuyés sur les corps élus et aidés par l'administration, pour triompher de ces difficultés. Comme par le passé, l'agriculture tunisienne traversera cette crise victorieusement pour reprendre ensuite son essor normal.

Le ministre a passé rapidement en revue le programme du congrès et noté que le gouvernement du protectorat a marqué tout récemment son intention d'organiser la production agricole et la vente des produits par la création d'un office de l'expérimentation et de la vulgarisation agricole, d'un office du vin, de l'huile, des silos coopératifs, etc.; le premier, appelé à intensifier la production le plus économiquement possible, les autres devant jouer un rôle économique des plus importants par les recherches des débouchés sur les marchés extérieurs.

La situation du cheptel

Les statistiques pour l'année, basées sur le recouvrement de la taxe sur le bétail, accusent une augmentation du troupeau indigène (2,069,000 têtes en 1928 : 2,357,000 en 1929) et montrent un troupeau européen stationnaire : 100,000 têtes.

MAROC

Échange de télégrammes entre le général Sanjurjo et M. Saint

On télégraphie de Rabat :

Le général Sanjurjo, haut commissaire de la République espagnole au Maroc, a adressé à M. Lucien Saint le télégramme suivant :

En arrivant à Tétouan et en prenant possession de mes fonctions de haut commissaire de la République espagnole au Maroc, il m'est agréable de vous adresser mes salutations affectueuses et l'assurance du même esprit de cordiale et étroite collaboration qui a toujours existé entre les deux nations protectrices au Maroc.

M. Lucien Saint a répondu dans ces termes :

En vous remerciant de votre aimable télégramme de ce jour, je vous adresse à mon tour mes salutations affectueuses et vous renouvelle mes sentiments de cordialité et d'étroite collaboration dans l'œuvre de civilisation assumée au Maroc par nos deux pays.

La jetée du port de Casablanca

On télégraphie de Casablanca :

Le résident général, accompagné des autorités casablancaises, a inauguré officiellement, jeudi, le monument commémoratif de la construction de la grande jetée du port de Casablanca.

Il a visité ensuite l'école élémentaire d'enseignement nautique du Boulevard Balande, à Casablanca.

Arrestation d'agitateurs

On télégraphie de Rabat :

Le sultan a ordonné l'arrestation d'un musulman nommé Ahmed Djebli, se réclamant de la protection russe, qui distribuait et faisait distribuer dans les lieux publics et les mosquées, des tracts antimusulmans invitant les indigènes à la révolte. Ahmed Djebli a été incarcéré à Rabat.

L'exportation des bovins

Le résident général a reçu du ministre français de l'agriculture une lettre donnant satisfaction aux éleveurs marocains relativement à l'admission en France des bovins du Maroc qui pourront être importés par Marseille et Bordeaux, à la condition qu'ils soient abattus dans un délai de huit jours au lieu même de l'arrivée.

M. Lucien Saint et l'Exposition coloniale

Les journaux de Rabat annoncent que le résident général se rendra en France pour assister à l'inauguration de l'Exposition coloniale. Son absence serait de courte durée.

LA VIE DES COLONIES FRANÇAISES

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Les études indigènes

(*De notre correspondant particulier*)

Dakar, avril.

On se souvient qu'au dernier conseil de gouvernement, M. Jules Brévié avait invité les indigènes instruits, les coloniaux et particulièrement les administrateurs à rassembler « le folklore juridique » de l'Afrique occidentale française, base du droit indigène. Il précise aujourd'hui cette tâche, commencée avant la guerre, et, rappelant les travaux de Delafosse, des Clozel, Moulins, Le Hérissé, André, Coutouly, Vincenti, Ferréol, Amar, Moussa Travélé, Dubourdeau (il y a toute une pléiade d'administrateurs et d'agents des services civils qui se sont de tout temps dévoués aux études indigènes), le gouverneur général, auteur lui-même d'un ouvrage d'observations et de synthèse : *Islamisme contre naturisme*, met à l'honneur les choses de l'esprit indigène — ce n'est rien moins que l'Esprit.

Il s'agit pratiquement d'élaborer les coutumiers indigènes et de définir l'esprit et non la lettre des coutumes. On reviendra sur ce grand objet qui ne doit pas inquiéter les partisans d'une société indigène à évolution rapide. L'on se permettra notamment de confronter la circulaire de M. Brévié avec une conférence du R. P. Marchal, assistant du supérieur général des Pères blancs, faite lors de la Semaine sociale de Marseille.

Les missionnaires, tant catholiques que protestants, qui comptent parmi les meilleurs enquêteurs des coutumes indigènes, ne peuvent que se réjouir de l'œuvre entreprise. Ce n'est pas que l'on veuille conserver la famille, le mariage, la filiation, la tutelle, la propriété, les successions, les contrats et la responsabilité civile dans leurs modalités indigènes actuelles et armer les juges d'un code intangible. On entend tout simplement connaître. L'épreuve de la crise économique a fait mieux ressortir deux vérités premières : il y a une tenue morale de l'indigène, il y a un travail indigène et c'est lui qui crée les 9/10e de la production actuelle. Sous ce moral, sous ce travail, réside un droit.

M. Brévié demande aux lieutenants-gouverneurs de choisir les enquêteurs et les méthodes. Il marque un délai de deux ans pour l'accomplissement de ce dessein nécessaire. Il trouvera des artisans enthousiastes. Nombreux les administrateurs qui étaient déjà étudiants, ès lettres, arts et sciences africains! Mais en ces dures années d'après guerre, ils mouraient avant l'âge et sans fruit : ils devenaient fonctionnaires! Ils ne seront que meilleurs administrateurs en renaissant aux études.

La voie ferrée du Baol

La partie du chemin de fer comprise entre Diourbel et M'Backe est ouverte à l'exploitation pour le transport des arachides et éventuellement des voyageurs sans bagages, à compter du 1er avril.

La ligne comprend quatre gares et stations et 39 kilomètres de rail.

L'outillage mécanique au Soudan

L'outillage mécanique, qui permet d'économiser la main-d'œuvre si nécessaire aux travaux des champs se développe rapidement au Soudan. En voici des exemples :

Au port de Koulikoro, fin 1927, il existait seulement une grue de 10 tonnes. Actuellement, le port est doté du matériel suivant : une grue de 10 tonnes sur rail; une grue de quai de 3 tonnes; deux grues de 1 tonne; un chariot de halage.

L'on diminue d'une centaine le nombre des laptots en faisant transporter le courrier de Bamako à Mopti par camion et non plus par chaland. Cela fera cent pêcheurs de plus.

Il y a 10,000 kilomètres de routes, dont 2,500 ouverts toute l'année. Leur entretien exigeait une armée de prestataires, armée qui était souvent une cohue. Le service des routes possède depuis janvier 1930 un outillage mécanique, accru au cours de l'année : 6 camions à benne, 4 cylindres à vapeur, des concasseurs, des bétonnières, des tonneaux d'arrosage. Un camion à benne économise 150 hommes, un concasseur 70 hommes.

Rendre le paysan aux cultures ne serait pas suffisant si on ne le munissait de machines aratoires. On espère qu'il y aura en 1932 5,000 charrues au Soudan, sans préjudice des décortiqueuses d'arachide et des égreneuses de coton.

MADAGASCAR

Etude du projet définitif du chemin de fer de Tuléar à la Sakoa

Les études de détail du tracé du chemin de fer de Fianarantsoa à Manakara étant à l'heure actuelle complètement terminées, le gouverneur général de Madagascar a pensé qu'il convenait de faire porter dès à présent les efforts des brigades d'études sur le projet de la future voie ferrée de Tuléar à la Sakoa, dont l'établissement est une condition de l'exploitation du bassin houiller du Sud-Ouest malgache.

Bien que les travaux de construction de cette ligne ne soient pas compris dans le programme de l'emprunt, il est sage de se mettre en mesure de les exécuter dès le moment où la situation financière de la colonie permettra de les entreprendre.

Il n'est pas inutile de souligner que le futur chemin de fer ne sera pas sensiblement intéressant pour l'industrie minière, mais qu'il desservira une région agricole particulièrement importante. Les terres de la vallée de l'Onilahy, que la voie ferrée suivra sur une grande partie de son cours, couvrent en effet, avec le bassin des affluents de ce fleuve, une superficie de 60,000 hectares environ qui produit déjà en abondance des pois du Cap et du maïs et dont des travaux d'hydraulique agricole permettront de décupler la richesse.

INDOCHINE

L'utilité administrauvé Saïgon-Cholon

La ville de Saïgon, capitale économique de l'Indochine et à ses portes l'agglomération chinoise de Cholon, constituent un centre de 400,000 habitants, appelé sans doute à devenir une des plus belles cités de l'Extrême-Orient.

Une gestion coordonnée des grands intérêts mis en cause dans cet important groupement, s'imposait en revanche à l'administration, gestion que la multiplicité actuelle des services traitant les affaires des deux villes ne permettait pas de réaliser.

C'est pourquoi un décret en date du 27 avril signé sur le rapport du ministre des colonies vient d'ériger en unité administrative autonome les communes de Saïgon et Cholon ainsi que leur banlieue. La mesure ne porte au reste nulle atteinte aux franchises électorales antérieurement accordées et qui continueront à s'exercer pleinement.

La région qui demeurera placée sous la haute autorité du gouverneur de la Cochinchine, sera administrée par un fonctionnaire de l'ordre administratif proposé ou nommé par le gouverneur général.

L'inspection de M. Krautheimer

Au cours de sa tournée d'inspection dans les régions de l'Ouest cochinchinois, M. Krautheimer a visité deux villages de colonisation créés récemment en bordure du canal de Rachgia à Hatien. Ces villages de colonisation sont formés par l'octroi maximum de dix hectares à des cultivateurs dépossédés de terrains domaniaux occupés par eux, à d'anciens combattants non pourvus d'emploi, à des familles nombreuses. Le gouvernement a reçu 700 demandes.

Les exploitants deviennent propriétaires au bout de six ans, et les terrains sont inaliénables pendant dix ans, pour empêcher la spéculation. Le syndicat agricole met à leur disposition les premières ressources indispensables. On a inauguré également la route de Long-Xuyen à Rachgia qui raccourcit de 50 kilomètres le trajet de Saïgon à Rachgia.

Un syndicat professionnel des planteurs de café

Les planteurs de café du Sud indochinois viennent de se grouper et de former un syndicat professionnel. Un bureau provisoire entrera en relations avec les syndicats similaires du Tonkin et de l'Annam afin de préparer la fédération des planteurs de café indochinois.

MM. Boy et Landry sont chargés de représenter les intérêts de la France dans ces nouveaux syndicats.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Les difficultés du transit par le Congo belge

En attendant que l'achèvement du Congo-Océan permette aux voyageurs qui se rendent en Afrique équatoriale française d'emprunter une voie strictement nationale, ceux-ci sont obligés — on le sait — de passer par le Congo belge et d'user de la voie ferrée Matadi-Léopoldville. Il semblerait que le fait, pour un Français, de séjourner pendant quarante-huit heures sur le territoire d'une colonie voisine et alliée ne doive entraîner aucune difficulté administrative.

Il n'en est rien, si l'on en juge par les pièces qu'exigent les autorités belges de tout sujet français voyageant en transit.

Il est nécessaire qu'il réunisse les conditions suivantes :

1° Etre porteur d'un certificat médical récent attestant qu'on est indemne d'épilepsie ou de toute maladie contagieuse réputée maladie épidémique par le règlement sur la police sanitaire des frontières et ports de mer et des frontières et ports des lacs.

Jouir de ses facultés mentales;

2° Etre muni d'un extrait du casier judiciaire datant de moins d'un an.

La signature de ces documents doit être légalisée par une autorité belge.

(Pour que l'ambassade puisse légaliser le certificat médical, il est nécessaire que la signature du médecin soit légalisée par le commissaire de police du quartier de celui-ci, cette dernière signature par la préfecture de police, puis par le ministère des affaires étrangères. En ce qui concerne l'extrait de casier judiciaire, la signature du fonctionnaire du ministère de la justice qui l'aura délivré doit être préalablement légalisée par le ministère des affaires étrangères également.)

Les deux documents dont il est question ci-dessus seront restitués au voyageur, car il sera nécessaire qu'il les présente au débarquement au Congo belge;

3° Etre porteur d'un passeport français valable;

4° Pouvoir verser une caution de fr. belges 10,000 pendant trois ans ou jusqu'au départ de la colonie, ou justifier la disposition au Congo ou au Ruanda-Urundi d'un crédit en banque de fr. belges 50,000 au moins. Sinon fournir la preuve d'un contrat de travail d'une durée de plus de six mois à un salaire convenable avec un employeur non indigène établi dans la colonie et honorablement connu.

Le coût de la légalisation est de fr. 78 75 français par document et celui du visa de fr. 52 50 français.

Il est nécessaire de se présenter personnellement à l'ambassade.

Qu'on se représente maintenant les démarches auxquelles est obligé de se livrer, en France, le candidat voyageur, pour obtenir les visas et légalisations exigées, dont un certain nombre, semblent réellement superflus. Voici, par ailleurs, les frais supplémentaires que ces formalités entraînent et contre lesquelles protestent, à juste titre, les colons d'Afrique équatoriale française.

1° *Certificat médical* :

Légalisation de la signature du commissaire de police	3 60	
Légalisation de la préfecture de police par les affaires étrangères	9 »	
Visa des affaires étrangères par l'ambassade de Belgique	78 75	
		90 35

2° *Casier judiciaire* :

Visa du greffier ou du procureur de la République, par le garde des sceaux, coût	10 »	
Visa des affaires étrangères pour la signature du garde des sceaux	8 »	
Visa de l'ambassade de Belgique pour la légalisation des affaires étrangères	78 75	
		88 75
3° *Visa du passeport*		52 50
Au total		231 60

L'aide à la production indigène

Une loi du 22 février 1931 autorisait le gouvernement général de l'Afrique équatoriale française à réaliser par la voie d'emprunt, une somme de 20 millions de francs destinée à constituer une caisse de soutien pour venir en aide à la production indigène locale. Un décret récent du 24 avril vient, par application de l'article 1er de ladite loi, d'organiser cette caisse de soutien qui est alimentée de la façon suivante :

1° Par des versements du budget spécial d'emprunt jusqu'à concurrence de 20 millions;

2° Par les remboursements en capital et intérêts des avances consenties;

3° Par les versements de la caisse de compensation du caoutchouc en remboursement des primes à l'exportation de ce produit.

Les fonds de la caisse sont destinés :

1° Au payement de primes à l'exportation du caoutchouc, du coton, des palmistes, de l'huile de palme et du sésame, produits dans la colonie. En ce qui concerne le caoutchouc, les primes à l'exportation donneront lieu à remboursement de la part de la caisse de compensation du caoutchouc;

2° A l'allocation d'avances remboursables portant intérêt qui pourront être consenties aux entreprises d'exploitation des produits naturels ou de plantation, liées à la colonie ou à l'Etat par des contrats comportant l'obligation de payer un certain prix au producteur indigène et éventuellement de produire un certain tonnage. Ces avances ne pourront être consenties que par conventions passées par le gouverneur général avec l'approbation du ministre des colonies, lui-même sur avis conforme du gouverneur général.

Les recettes et les dépenses de cette caisse de soutien seront suivies dans un compte spécial et en fin d'anné donneront lieu à l'établissement d'un compte général.

TERRITOIRES SOUS MANDAT

CAMEROUN

La radiotélégraphie

Les progrès considérables réalisés en radiotélégraphie, plus particulièrement dans le domaine des ondes courtes, ont permis aux autorités locales de doter le Cameroun d'un important réseau radiotélégraphique.

Un arrêté du commissaire de la République du 22 février 1931 a officiellement ouvert la 12e station de T.S.F. en service dans le territoire. Le système émetteur adopté est le type Mesny. La réception est assurée à l'aide d'une détectrice suivie de deux basses fréquences.

D'autre part, un arrêté de même date a établi la liaison radiotélégraphique bilatérale entre le Cameroun et le groupe de colonies de l'Afrique équatoriale française. Le service est ouvert à la correspondance publique et privée.

Ces deux récentes mesures consacrent la réalisation de la principale partie du programme élaboré il y a quelques années. La radiotélégraphie complète le réseau aérien et collabore avec lui à une plus grande rapidité des communications.

DANS LES GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

Académie des sciences coloniales

L'académie des sciences coloniales a tenu lundi dernier sa séance publique à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, sous la présidence de M. Paul Reynaud, ministre des colonies, assisté de M. Blaise Diagne, sous-secrétaire d'Etat, et de M. Roume, gouverneur général, président en exercice. M. Gaston Doumergue, membre de l'académie, assistait à la séance, ayant à ses côtés les gouverneurs généraux Pasquier, Olivier, Brévié, et les membres de l'académie. La musique du 24e d'infanterie prêtait son concours à la cérémonie.

En ouvrant la séance, M. Paul Reynaud lut une allocution dont le *Temps* a reproduit les principaux passages.

M. P. Bourdarie, secrétaire perpétuel, prononce ensuite l'éloge de trois confrères disparus : le gouverneur Lucien Fourneau, Jean Brunhes et le maréchal Joffre.

Au moment où est prononcé le nom de Joffre, M. Doumergue et les membres du bureau se lèvent, imités par l'assistance, pendant que retentit la sonnerie : « Au drapeau ».

Le maréchal Joffre appartenait à l'académie dès sa fondation, ayant eu une carrière coloniale qui l'avait conduit sucessivement en Indochine, au Soudan et à Madagascar. Il assistait de loin en loin aux séances.

Le docteur Calmette a réservé à l'académie des sciences coloniales l'exposé des résultats obtenus aux colonies par l'emploi du B. C. G. On connaît la création à Kindia, en Guinée française, d'un établissement scientifique destiné à faciliter les expériences sur les singes dans la lutte contre certains fléaux : tuberculose, cancer, etc. Les expériences faites sur les anthropoïdes avec le B.C.G. par le docteur-vétérinaire Wilbert furent absolument concluantes. Elles décidèrent de la première expérience tentée par le docteur Weill-Halle sur un enfant né, à la Charité, d'une mère tuberculeuse, voué aux soins d'une grand'mère également tuberculeuse et qui devait inexorablement être victime du mal redoutable. L'enfant, qui a aujourd'hui 9 ans, est en parfaite santé. La vaccination par le B. C. G. est si bien entrée dans la pratique que le nombre des enfants vaccinés dépasse un million, dont 112,000 au 1er octobre 1930, dans les colonies françaises et pays de protectorat.

L'académie procède ensuite à la proclamation des prix de ses deux concours sur les études ethnologiques et sur les cyclones.

Lecture est donnée d'un mémoire sur la fondation de Brazzaville et dont l'auteur, M. Ch. de Chavannes, ancien compagnon de de Brazza, fut à la fois témoin et acteur.

Enfin M. Roume, président de l'académie, exprime à M. Doumergue les sentiments de la compagnie, tout entière auxquels s'ajoutent ses propres sentiments à lui qui eut l'honneur d'être son collaborateur. N'est-ce pas sous son premier ministère, de 1902 à 1905, que put être réalisée cette fédération des colonies ouest-africaines en un gouvernement général qui a fait ses preuves de haute utilité? Et n'est-ce pas de lui qu'il reçut, au début de 1915, la mission d'aller relever en Indochine le grand Van Vollenhoven qui réclamait le droit de se battre sur le front de France où il fut tué glorieusement. L'Indochine, par la volonté du gouvernement, avait été laissée en dehors de la tourmente.

Quelle fut mon émotion lorsque, quelques mois après mon arrivée, je reçus un long câblogramme me prescrivant de lever et d'envoyer dans le moindre délai toutes les ressources en hommes — combattants et main-d'œuvre! C'était le renversement complet de la politique suivie jusque-là. Quelle serait la réaction de la population indigène?? On agit néanmoins et, le premier moment d'hésitation passé, on sut se débrouiller à la française, et finalement le succès dépassa toutes les espérances. Tout près de 100,000 hommes dont environ la moitié de combattants et 336,000 tonnes d'approvisionnements divers. Non, monsieur le président, vous n'aviez pas trop présumé de nos colonies; vous aviez vu juste.

Depuis cette époque tragique, vous n'avez cessé d'appeler l'attention des assemblées et du pays sur l'intérêt capital que présente le développement de notre empire. Vous avez parcouru l'Afrique du nord et nous savons que votre pensée et vos regards se sont portés au delà du Sahara désormais pénétré, demain domestiqué, vers la majestueuse vallée du Niger, et vers celle du Congo et vous avez donné votre haute sanction à ce projet de chemin de fer transsaharien dont, au degré de préparation minutieuse auquel il est arrivé, il paraît inexplicable qu'on retarde encore l'exécution.

M. Roume explique ensuite les buts et les méthodes de l'académie. L'Exposition coloniale qui va s'ouvrir permettra de faire le point des problèmes coloniaux, et de déterminer, en regard des résultats acquis, les progrès et les réformes qu'il reste à accomplir.

Institut des études islamiques

L'institut des études islamiques de l'université de Paris avait consacré une première série de conférences à la question berbère au Maroc. Il a confié récemment le soin de décrire les institutions et la vie sociale de l'Espagne musulmane au dixième siècle au directeur de l'Ecole des hautes études de Rabat.

M. Lévi-Provençal a consacré dans ces dernières années la plus grande partie de son activité scientifique à l'histoire et à la civilisation de l'Occident musulman. Après avoir mené au Maroc même une vaste enquête de bibliographie dont il a consigné les résultats principaux dans ses *Historiens de Chorfa*, il a découvert, il y a quelques années, à l'Escurial, un texte très important pour l'histoire des Almohades du douzième siècle, les *Mémoires* d'un compagnon d'Ibn Toumert, El-Baïdak, édité et traduit en même temps que la suite de la chronique espagnole d'Ibn Idari. Ses recherches sur le haut moyen âge de l'Islam occidental l'ont en effet porté à s'occuper depuis longtemps de l'Espagne sous la domination musulmane qui offre encore un champ d'études demeuré à peu près délaissé depuis les travaux célèbres de l'orientaliste hollandais R. Dozy. Des enquêtes renouvelées dans la péninsule lui ont permis de dresser un inventaire des inscriptions arabes d'Espagne, qui font l'objet d'une publication qui va paraître incessamment. Dans une série de conférences, M. Lévi-Provençal se propose d'apporter quelques éclaircissements, en mettant en œuvre les documents arabes, d'ailleurs assez rares, dont on dispose, sur les institutions et la vie sociale de l'Espagne musulmane au dixième siècle, à l'époque la plus brillante du califat umaïyade de Cordoue. En délaissant de parti pris le développement de l'histoire politique de la péninsule du cours de ce siècle, il s'attachera surtout à montrer dans quelle mesure on peut reconstituer les principaux rouages de l'administration califienne et distinguer les principaux facteurs économiques et sociaux qui furent à la base de la prospérité de l'empire cordouan. Il étudiera d'abord les éléments de population assez hétérogènes de l'Espagne musulmane, puis le gouvernement et l'administration de l'empire, centralisés dans la capitale. Il abordera ensuite les institutions provinciales et les institutions militaires dont l'étude n'est guère séparable. Une leçon sera consacrée à la vie